



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 juin 2022

Au moment de l'approbation du Compte Rendu de la séance du 20 avril 2022, Isabelle DUBOIS-DUMÉE, qui a le pouvoir de Monsieur Anthony DOUET, demande à ce qu'il soit précisé dans les questions diverses sur le point des baux signés avec les commerçants la remarque suivante :

« **Anthony DOUET interroge Madame le Maire sur la négociation en cours pour le bail commercial du Marché de Céline, suite à son intervention du dernier conseil municipal. Il demande qu'elle s'engage à abandonner les charges récupérables afin de soutenir ce commerce** ».

Une fois cette précision apportée, le Compte Rendu de la séance du 20 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Publicité des actes pris de la commune

A compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation leur permettant de choisir les modalités de publicité des actes de la commune : Affichage ou publication papier ou publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **a choisi la publicité par affichage.**

2) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des collectivités locales devront passer à la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour les budgets de la Commune et du CCAS. Madame le Maire propose d'anticiper et propose le changement de nomenclature dès le 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve le changement de nomenclature budgétaire et comptable par la mise en place du référentiel M57 pour les budgets de la Commune et du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023.**

3) Versement de subvention au Budget CCAS,

Afin de permettre le paiement des charges à caractère général, il est nécessaire de verser une subvention du Budget Principal au Budget de CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide de verser une subvention de 4800 € au budget du CCAS.**

4) Versement de subvention au Budget Régie Transport,

Afin de permettre le paiement des charges à caractère général, il est nécessaire de verser une subvention du Budget Principal au Budget Régie Transport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide de verser une subvention de 5000 € au budget régie Transport.**

5) Gratuité des services périscolaires pour les 1, 4, 5 et 7 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'offrir à l'ensemble des familles les services périscolaires pour les journées des 1, 4, 5 et 7 juillet 2022.**

6) Attribution de subventions aux associations :

- **ADMR Villebois et 3 forêts** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **250 €**.
- **Amicale des donneurs de sang** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **200 €**.
- **Amicale Laïque des Parents d'élèves** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **800 €**.
- **ASPTT Dirac** : Le Conseil Municipal, avec un vote de 15 pour et 1 abstention, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **1000 €**.
- **Dirac Loisirs et Fêtes** : Mesdames Schwartzweber et Montégu, membres du bureau de cette association, quittent la salle et ne prennent pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **850 €**.
- **Prévention Routière** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **150 €**.

- **Société de Chasse de Dirac-Garat** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **350 €**.

- **Voyageusement Vôtres Section Bibliothèque** : Monsieur Sarrat, membres du bureau de cette association, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **400 €**.

- **Association Française de Chasseurs aux Chiens Courants** :

Madame Isabelle DUBOIS-DUMÉE, élue de la majorité prend la parole :

La question est de savoir si l'on souhaite, en tant que collectivité, être associé à la destruction de l'écosystème

Cette association organise une manifestation « Foire de la ruralité » au domaine du Perchet qui est un lieu d'entraînement entièrement grillagé sur 80 hectares pour les chiens de chasse.

Elle estime qu'allouer une somme, même modique, à une association pratiquant « l'engrillagement », et donc la non-continuité de la nature est un mauvais signe envoyé par les temps qui courent.

Monsieur Rémi SARRAT, Président de la commission « Relation avec les Associations » répond que le domaine est privé et que la commune ne peut rien faire contre les volontés d'un propriétaire de disposer de son terrain comme bon lui semble. Il précise que beaucoup de Diracais participeront à cette foire.

Le Conseil Municipal, avec un vote de **10 pours** et **3 abstentions** et **3 contres**, décide d'attribuer une subvention d'un montant de **150 €**.

7) Approbation du rapport annuel 2021 de la SPL GAMA : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2021, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport annuel 2021

Questions diverses

Madame le Maire informe qu'une série de vols a eu lieu notamment Allée de la Fontaine, Les Maisons Blanches et Route du Stade.

Madame le Maire prévoit de faire prochainement une réunion en collaboration avec la gendarmerie sur « La Participation Citoyenne ».

Elle indique qu'au niveau du Cabinet Médical, la sage-femme a cessé son activité et que la psychologue réintègre les locaux de Dignac à compter du mois d'octobre 2022. Pour les médecins pas de changement ils restent à Dirac.

Bénédicte MONTÉGU demande que le compte rendu du 18 mai dernier de la réunion de la commission « Relation avec les écoles » soit envoyé. Cette réunion portait principalement sur les tarifications périscolaires et la mise en place des grilles tarifaires en fonction du quotient familial

Christine SCHWARTZWEBER dit qu'il n'est pas rédigé et qu'elle attendait la réunion du 21 juin pour rédiger un compte rendu global.

Il est prévu qu'au moment de la distribution du journal communal, des flyers seront encartés concernant « La mise à jour de l'inscription ITOOKI » et « L'utilisation des pesticides »

Séance levée à 20h35.

Affichage le 24 juin 2022.

Madame le Maire de Dirac

